

7-8 EDOUARD VII, A. 1908

un climat tropical, que parce que leurs mœurs et coutumes sont absolument différentes des nôtres. Leur inhabilité à s'acclimater à un entourage si peu semblable au leur les rend victimes d'une foule de privations et de souffrances. Il est donc très désirable de faire discontinuer cette immigration dans l'intérêt même des Hindous. Il fut aussi reconnu que la concurrence dans le travail de la part de ces gens, bien que probablement peu effective, pourrait causer un malaise sérieux chez les travailleurs de notre pays, si le nombre des immigrants devenait considérable (ce qui pourrait bien arriver s'il était permis à certains individus, dont l'intérêt personnel éclipse toute considération humanitaire ou de bien-être national, d'importer sous contrat cette classe de travailleurs). Ce malaise découlerait du fait que notre ouvrier ayant des obligations de famille et des devoirs à remplir est obligé d'encourir des dépenses considérables pour se maintenir dans un genre de vie que le coolie hindou ignore totalement.

CAUSES DE L'IMMIGRATION DE L'INDE.

L'enquête, sous commission royale, relativement aux méthodes qui ont été employées pour induire les ouvriers d'Orient à venir au Canada, que j'ai conduite en la cité de Vancouver, pendant les mois de novembre et de décembre 1907, bien qu'elle n'ait pas été poursuivie à fond quant à l'immigration venant de l'Inde, a suffi pour établir que cette immigration ne fut pas spontanée, mais fut due pour, entre autres, les raisons suivantes :

1° La distribution, dans certains districts ruraux de l'Inde, de rapports exagérés sur la chance exceptionnelle de faire fortune rapidement dans la province de la Colombie-Britannique, et faisant miroiter de visions de vastes champs de fortune aux yeux de plus d'un paysan hindou qui, afin de réaliser l'argent nécessaire pour faire le voyage, n'hésita pas d'hypothéquer sa maison et tout son contenu en faveur de l'usurier du village, à des taux d'intérêt variant entre quinze et vingt-cinq pour cent.

2° L'activité déployée par certains agents de compagnies transatlantiques en négociant le transport des voyageurs tant dans l'intérêt des compagnies qu'ils représentaient que pour leur bénéfice personnel dans la commission qu'ils réalisent.

3° L'activité déployée par certains individus dans la province de la Colombie-Britannique, entre autres un, ou deux brahmanes, qui désirent exploiter leurs compatriotes; de même que l'activité déployée par certaines sociétés industrielles qui, dans le but d'obtenir une classe de travailleurs inférieurs et incompetents à des taux de rabais, ont contribué à induire un certain nombre d'indigènes à quitter leur pays, engagés pour travailler en vertu de contrats réels ou tacites.

Quelques-uns d'entre eux ont pu émigrer au Canada de leur propre mouvement, ou avec le désir d'y rejoindre des parents, mais si les influences mentionnées ci-haut n'eussent été employées, est-il fort douteux que leur nombre eut été à peine appréciable.

METHODES ADOPTEES POUR RESTREINDRE L'IMMIGRATION.

Un compte rendu de ce qui a été fait démontre comment on a combattu ces différentes influences et comment on a obtenu une restriction effective par des mesures administratives, de manière à ce qu'il ne soit pas nécessaire de légiférer sur ce sujet. Ceci est le résultat, d'une part, des négociations actuelles, et d'autre part, des décrets législatifs et statuts actuellement en vigueur, et dont l'application vis-à-vis de cette classe d'immigration, n'a pas été apparente jusqu'ici.

1° Les effets pernicieux résultant de la distribution, par les intéressés, de pamphlets du genre de ceux plus haut mentionnés, ont été compensés par des avis émis par le gouvernement de l'Inde prévenant les Hindous des risques qu'ils encourent en émigrant au Canada, et mettant au courant des conditions actuelles les personnes qui